

PRÉVENTION & CONTRÔLE DE L'INFECTION

ESBL (non E. coli) Infection

Lors d'une infection à ESBL, les bactéries sont beaucoup plus nombreuses que lors du portage simple, raison pour laquelle le résident doit être sous MA.

Agent infectieux

- Entérobactéries productrices de bêta-lactamases à spectre élargi
- Bactérie résistante aux antibiotiques de la classe des bêtalactamines
- Elle peut causer des infections du sang, de l'urine, de la peau, des pneumonies et des infections abdominales.
- Elle se situe dans le tube digestif et se propage par les selles.

Mode de transmission

- Par contact direct avec le résident et ses liquides biologiques/selles
- Par contact indirect, via les mains contaminées des soignants, l'environnement contaminé ou le matériel de soins contaminé

Période de contagiosité

- Variable selon le type d'infection

Mesures additionnelles (MA) à mettre en place

Contact



Durée des MA

- Jusqu'à la fin du traitement antibiotique

Traitement de décolonisation

- Non-recommandé

PRISE EN CHARGE DU RESIDENT SOUS MESURES ADDITIONNELLES

Équipement de protection individuel pour le personnel

- **Désinfection des mains à la solution hydroalcoolique 70% ou plus**
- Sur-blouse si contact à moins de deux mètres du résident ou si risque d'exposition à des liquides biologiques/selles
- Gants seulement si risque d'exposition aux liquides biologiques/selles ou lors de l'utilisation d'un produit détergent-désinfectant

Affiches signalétiques

Sur la porte de la chambre :

Extérieure



Intérieure



<i>Matériel de soins</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Privilégier le matériel à usage unique • Si possible, dédier le matériel de soins à usage multiple au résident pendant la durée de l'isolement
<i>Linge et vêtements</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Filière habituelle, selon Précautions Standard • Sacs usuels, double emballage si souillé avec des liquides biologiques
<i>Vaisselle</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Filière habituelle, selon Précautions Standard (pas de vaisselle jetable)
<i>Déchets</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Filière habituelle (déchets urbains), selon Précautions Standard
<i>Sanitaires</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Si pas de WC privé dans la chambre, installer une chaise percée dédiée au chevet
<i>Circulation</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Le résident doit rester en chambre jusqu'à la fin de son isolement
<i>Voisin de chambre</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Un isolement géographique en chambre du résident contaminé est possible. Le voisin peut rester dans la chambre mais les deux résidents doivent avoir des WC séparés. • Pas de quarantaine nécessaire pour le voisin
<i>Visiteurs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Les visiteurs doivent revêtir le même équipement de protection que le personnel et se désinfecter les mains à l'entrée et à la sortie de la chambre • Chaque visiteur doit être informé des mesures à respecter par un collaborateur soignant avant la 1^{ère} visite • Ne pas utiliser les WC de la chambre

NETTOYAGE/DESINFECTION

<i>Environnement</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage-désinfection des surfaces/objets fréquemment touchés par le résident (table, table de chevet, poignées de porte, accoudoir, télécommande ...) et des WC minimum 1x/jour avec le produit détergent-désinfectant habituel • Utiliser un simple détergent ou savon noir pour le sol • Nettoyage-désinfection <u>terminal</u> (toutes les surfaces, changement de draps, linge de bain, rideau) de la chambre et des WC à la levée de l'isolement
<i>Linge et vêtements</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage de la literie et du linge de bain à la machine à 60°C (selon PS) • Nettoyage des vêtements du résident à minimum 40°C (selon PS) • Changer la literie et le linge de bain à la levée de l'isolement
<i>Matériel de soins</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyage-désinfection du matériel de soins avec le produit usuel avant de le sortir de la chambre

DECLARATION OBLIGATOIRE

Médecin cantonal	<ul style="list-style-type: none"> • Non, sauf si flambée de cas (≥ 2 cas liés entre eux)
Infirmière PCI	<ul style="list-style-type: none"> • Non, sauf si flambée de cas (≥ 2 cas liés entre eux)